le monde de la technologie

Revue des ingénieurs et des techniciens supérieurs E.N.P - B.T.S. D.U.T.

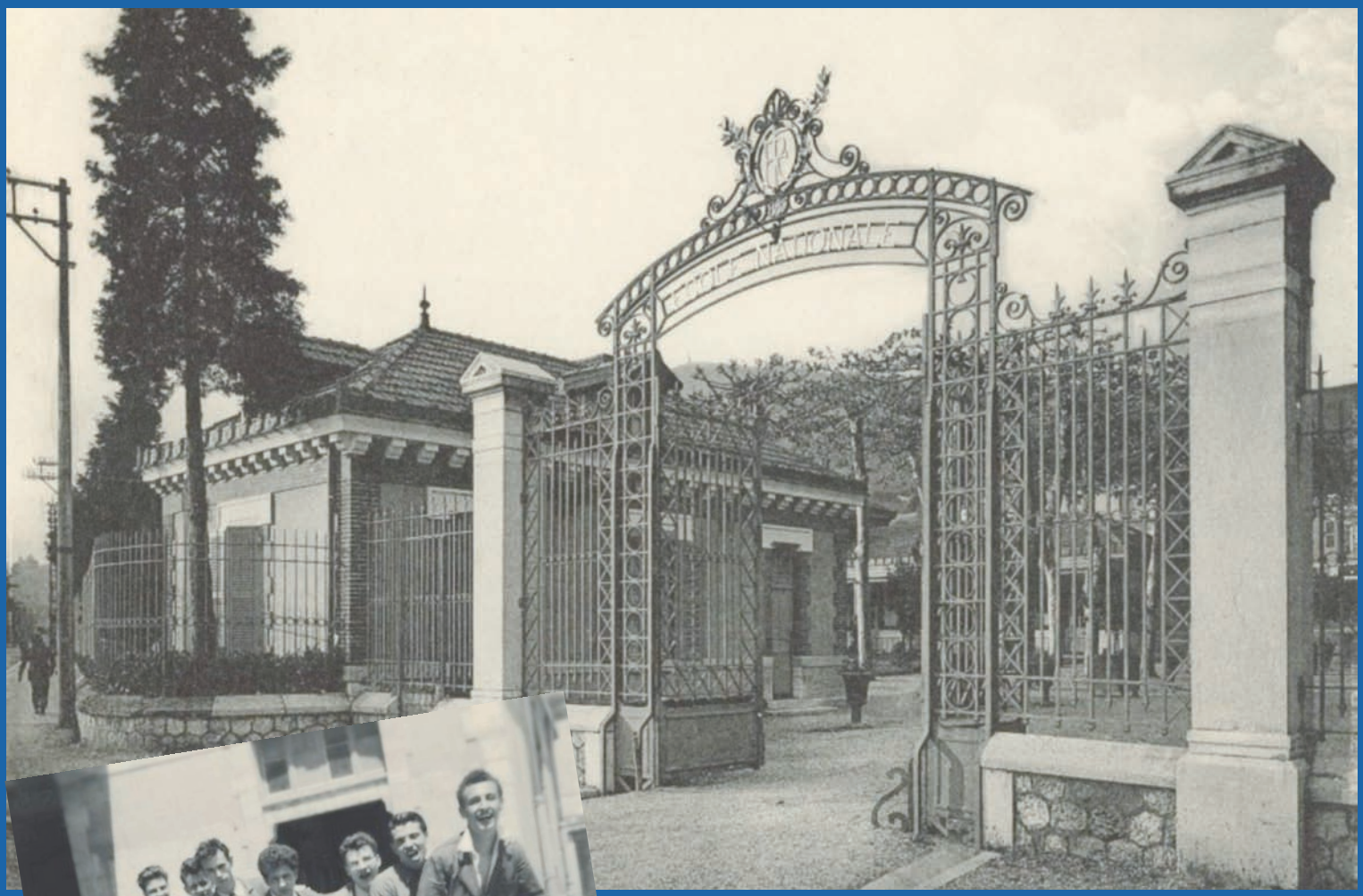

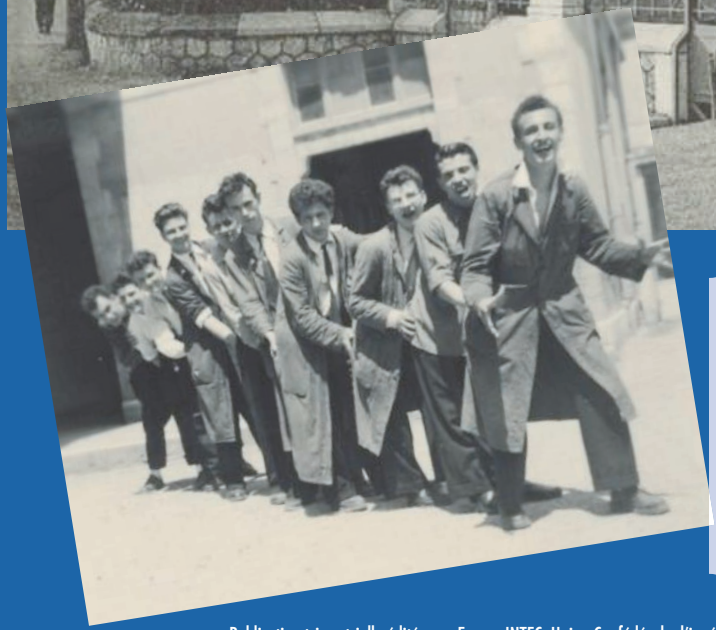

Souvenirs d'un ancien élève de l'ENP de Voiron

Compte rendu de la 125e Assemblée Générale

L'État recrute...

Un nouveau Président à l'AFDET

Publication trimestrielle éditée par France INTEC. Union Confédérale d'ingénieurs et techniciens association reconnue d'utilité publique par décret du 4 février 1922.
Prix de vente au numéro **5** € - Abonnement 1 an : **20** € - Abonnement étranger : **40** €. N° de commission paritaire des publications : 0722 G 81707 - ISSN 1620-865X

n° 192

DÉCEMBRE 2020

france intec

Le mot du Président

Cette année 2020 restera dans les esprits comme un cataclysme qui s'est abattu sur notre société, nos vies et notre tissu social. Vu du prisme de notre Association, l'activité de nos Fédérations qui était loin d'être flamboyante s'est quasiment éteinte au rythme du confinement et du stress pour la COVID. Nos actions prévues dans le cadre de l'Education Nationale pour la Promotion des Enseignements Techniques ont toutes été annulées, nos Journées de l'Amitié qui chaque année cumulent un record de satisfecit n'ont pu se tenir comme prévu en Bretagne et enfin il a fallu des trésors d'imagination pour pouvoir tenir notre Assemblée Générale 2020 en octobre. Vous en trouverez le procès-verbal dans la présente revue. Enfin pour parachever cette année apocalyptique, nous voilà au moment où j'écris cet édito à nouveau plongés dans un nouveau confinement.

Le Conseil de Direction a quand même pu, grâce aux audio et vidéo conférences et à un travail acharné mener à bien notre projet de rapprochement avec la Fondation Arts & Métiers.

Ayant entendu dire que ce projet était destiné à dissoudre FRANCE INTEC, je saisis l'opportunité de m'adresser directement à vous et de réagir fermement pour rétablir la vérité.

Cette donation avec charges est destinée :

- Par le biais des **revenus tirés** du patrimoine laissé à la Fondation Arts et Métiers, **pérenniser l'œuvre et les objectifs de nos Anciens pour promouvoir et valoriser l'Enseignement Technique** auprès des jeunes, et cela bien au-delà que nous ayons quitté ce monde.
- Par **l'usufruit conservé sur nos biens pour une durée de huit ans renouvelables,** de permettre à FI de continuer ses activités dans le cadre de ses statuts actuels.

Rien ne changera donc à FRANCE INTEC qui conservera son siège social actuel, son implantation nationale et régionale aussi longtemps que nous aurons au niveau National et des Fédérations des animateurs prêts à s'investir et des adhérents pour les soutenir.

Je le répète haut et fort, l'objectif n'est pas de dissoudre FRANCE INTEC ; nous conservons les moyens de faire vivre notre Confédération et pour cela la survie est dans les seules mains de nos fidèles adhérents. **Je compte sur vous.**

Enfin il faut garder une note d'espoir pour cette nouvelle année qui s'annonce difficile à bien des égards. Pour notre Association, pour vous et vos proches je souhaite le meilleur possible et restez à l'abri du virus.

Avec l'assurance de mon amitié et de mes vœux les plus cordiaux.

Jean-Pierre COINTAULT, Président National

sommaire du N° 192

1 ARTICLE SPÉCIAL : SOUVENIRS…
VOIRON - 1952, L'INTERNAT… par Auguste BLANC (VO54), ancien élève de l'ENP de Voiron

6 COMPTE RENDU DE LA 125e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE FRANCE INTEC

9 COMMUNIQUÉ DE PRESSE - L'ÉTAT RECRUTE…
OFFRE D'EMPLOI - Maison MAX LE VERRIER

10 UN NOUVEAU PRÉSIDENT À L'AFDET - M. PHILIPPE DOLE
VÉHICULE AUTONOME

11 NOUVELLE LICENCE PROFESSIONNELLE

12 RUBRIQUE NOUVEAUX LIVRES : Comme on nous parle - Jean-Paul Fitoussi
Covid-19 et le réchauffement climatique - Christian de Perthuis

III LE SECRÉTARIAT RESTE OUVERT
NÉCROLOGIE
BULLETIN D'ADHÉSION ET OU D'ABONNEMENT A LA REVUE "LE MONDE DE LA TECHNOLOGIE"

Publication trimestrielle éditée par France INTEC. Union Confédérale d'ingénieurs et techniciens association reconnue d'utilité publique par décret du 4 février 1922.

DIRECTION

Président Fondateur : Alain SAUSSE (†)
Directeur de la publication : Jean-Pierre COINTAULT
Rédacteur en chef : Alain BONHOMME
Adjointe : Michèle RICHARD
Administration, publicité :
106, avenue Félix-Faure - 75015 Paris
Tél : 01 45 54 54 54 - Fax : 01 45 54 31 63
site : www.france-intec.asso.fr
e.mail : info@france-intec.asso.fr
Conception et Impression :
Imprimerie Centrale
Z.I. rue Jacques Brel - BP 53 - 45502 GIEN
Dépôt légal 4e trimestre 2020
Prix de vente au numéro : **5** €
Abonnement 1 an : **20** €
Abonnement étranger : **40** €
N° de commission paritaire : 0722 G 81707
ISSN 1620-865X

VOIRON … 1952, L'INTERNAT … Fini les vacances

Ce que l'on peut dire de l'esprit de l'enseignement dispensé dans les Ecoles Nationales Professionnelles durant leurs soixante à soixante dix premières années, c'est qu'il est à la fois rigide et élitiste. Ceci explique la rigueur de ses conditions d'admission, de son encadrement, du caractère difficile d'attribution du diplôme « d'élève breveté des ENP ».

Il va de soi que ce système a produit tout à fait naturellement des élites capables de surmonter un concours exigeant et de recevoir une formation homogène de grande qualité. Grâce à leur mérite, elles ont pu accéder ensuite à des situations socialement importantes, comme l'ont attesté les réussites brillantes de nombreux anciens élèves des ENP. Le témoignage d'Auguste BLANC (VO 54) en est l'illustration parfaite.

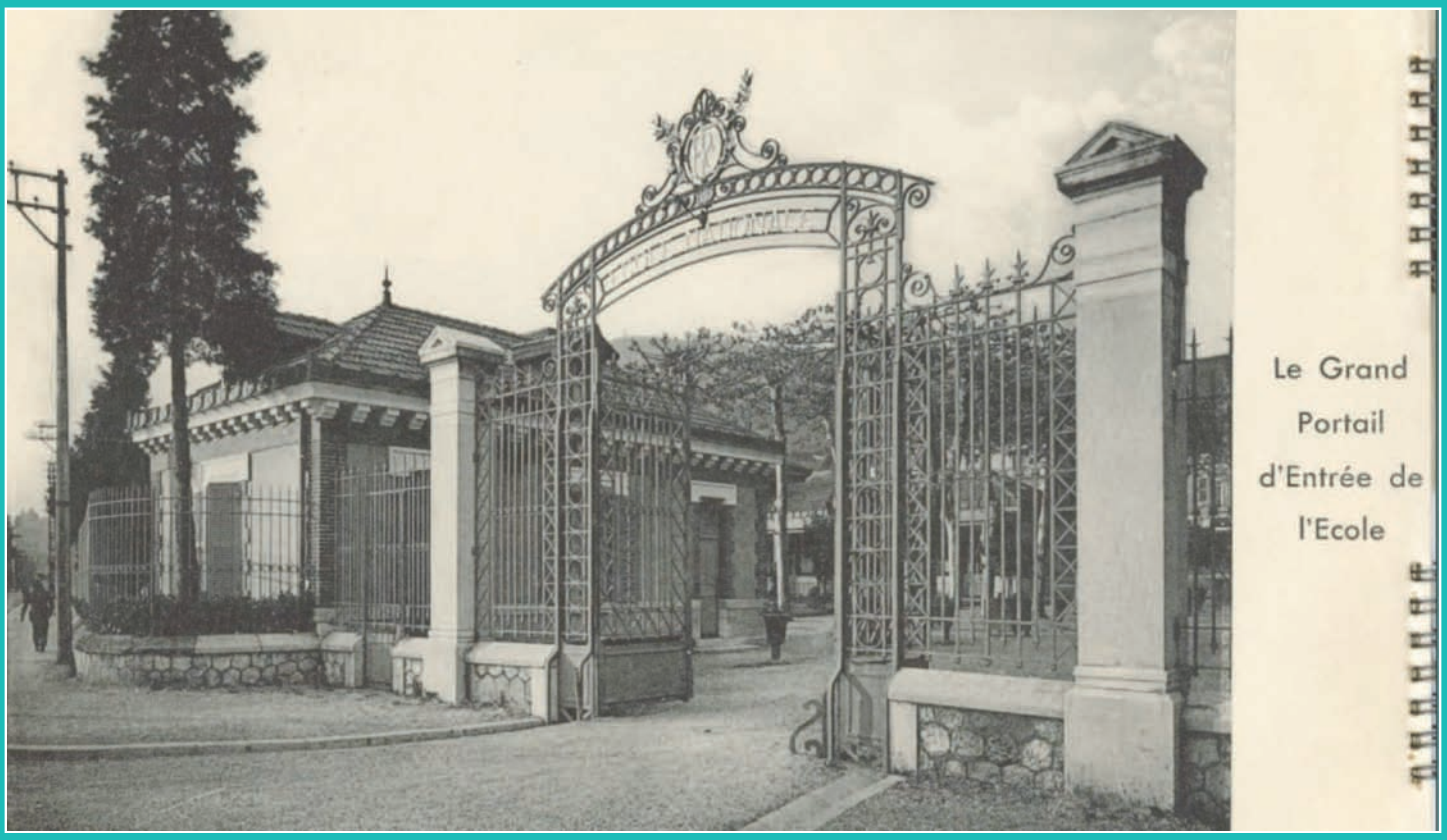

De haut en bas, l'Entrée de l'Ecole, l'Allée d'Honneur et l'Administration et une vue panoramique des bâtiments.

En octobre 1952, j'intégrais pour deux ans l'ENP, « l'École Nationale Professionnelle » de Voiron dans l'Isère. Dans la suite logique de l'Ecole Pratique, j'entrais la première année en Technique Industrielle : TI 1, la seconde année si tout va bien, je passerais en TI 2.

Pour la première fois de ma vie, originaire des Bouches du Rhône, je m'éloignais de mes racines, de mes amis filles et garçons. A dix-huit ans, j'allais connaître l'internat et toutes ses contraintes, mais aussi des études plus denses, du lever au coucher, sans interruption : études discipline, discipline études. Il n'était pas possible d'oublier une leçon à réviser, un devoir à préparer, l'enchaînement était omniprésent à chaque instant de la journée du dimanche au dimanche suivant.

CONCOURS D'ENTRÉE DANS LES E. N. P.

(Admission en 4e Technique)

Comme nous l'avons fait les années précédentes, nous reproduisons, ci-dessous, les textes des questions proposées en 1956, au Concours d'entrée dans les E.N.P. :

SESSION DE 1956

DICTÉE ET QUESTIONS (Durée : 1 h 30; coef. 4).

DICTÉE

Violettes.

Et les violettes elles-mêmes, écloses par magie dans l'herbe, cette nuit, les reconnais-tu? Tu te penches, et comme moi tu t'étonnes; ne sont-elles pas, ce printemps-ci, plus bleues? Non, non, tu te trompes, l'an dernier je les ai vues moins obscures, d'un mauve azuré, ne te souviens-tu pas?... Porte à tes narines le parfum invariable de ces violettes changeantes et regarde comme moi grandir devant toi les printemps de ton enfance...

Plus mauves... non, plus bleues... Je revois les prés, les bois profonds que la première poussée des bourgeons embrume d'un vert insaisissable, des ruisseaux froids, des sources perdues, bues par le sable aussitôt que nées, des primevères de Pâques et des violettes, des violettes, des violettes... Je revois une enfant silencieuse que le printemps enchantait déjà d'un bonheur sauvage, d'une triste et mystérieuse joie, une enfant prisonnière, le jour, dans une école, et qui échangeait des jouets, des images, contre les premiers bouquets de violettes des bois, noués d'un fil de coton rouge, rapportés par les petites bergères des fermes environnantes.

COLETTE.

QUESTIONS

1. A quoi songe l'auteur en voyant revenir le printemps? Pourquoi? Quels sentiments éprouve-t-il alors?

2. Expliquez les expressions : écloses par magie, parfum invariable, des bois que la première poussée des bourgeons *embrume* d'un vert insaisissable.

3. Analyse grammaticale : *les* reconnais-tu; ce printemps-ci, plus *bleues*; *regarde* comme moi; des *ruisseaux* froids; *déjà* d'un bonheur sauvage; d'un fil de coton; petites *bergères*.

4. Analyse logique : *a*) Et les violettes elles-mêmes... ce printemps-ci, plus bleues? *b*) Je revois une enfant silencieuse... mystérieuse joie.

Barème de notation.

Question n° 1 : 5 points (3 + 2).
Question n° 2 : 4 points (1 + 1 + 2).
Question n° 3 : 7 points (1 point par mot).
Question n° 4 : 4 points.

COMPOSITION FRANÇAISE (Durée : 1 h 30; coef. 4).

On oppose souvent au tumulte de la ville le silence de la campagne. La campagne est-elle réellement silencieuse? Quels bruits apporte-t-elle à qui sait les écouter?

ARITHMÉTIQUE (Durée : 1 h 30; coef. 6).

Aucun document n'est autorisé.

PREMIER PROBLÈME

Un cultivateur achète pour la somme de 51 975 F un champ rectangulaire. Ce champ est représenté sur un plan à l'échelle 1/2 500 par un rectangle de dimensions 12 mm et 42 mm

1° Quel est le prix d'achat de l'hectare de ce terrain?

2° Quelques années après, le cultivateur vend ce champ avec un bénéfice de 7 425 F. Quelle fraction du prix d'achat représente ce bénéfice?

DEUXIÈME PROBLÈME

Une coopérative scolaire achète à un éditeur une série de livres identiques récemment parus. L'éditeur accorde habituellement à la coopérative une réduction de 10 %. Cette fois, à l'occasion de la première édition de ces livres, il a annoncé également une réduction exceptionnelle de 12 %.

1° La réduction de 12 % est faite sur le prix de vente normal des livres. Sur le nouveau prix ainsi obtenu, l'éditeur accorde la réduction de 10 %. La coopérative scolaire ne lui doit plus finalement que 17 424 F. Quel est le prix de vente normal de la série de livres?

2° Calculer ce qu'aurait payé la coopérative si les réductions avaient été faites dans l'ordre inverse, c'est-à-dire 10 % sur le prix de vente normal, puis 12 % sur le nouveau prix obtenu.

3° Quelle remarque faites-vous? Expliquez en recherchant dans l'un et l'autre cas quelle fraction du prix de vente normal représente la somme à payer.

Barème.

Premier problème : 8 points (6 pour la première question, 2 pour la deuxième).
Deuxième problème : 12 points (4 par question).

GÉOMÉTRIE (Durée : 1 h; coef. 2).

Une plaque pour montage et démontage rapides a la forme ci-contre.

1° Exécuter au crayon, à l'échelle 1, le dessin de cette pièce.

Nota. — Les cotes indiquées sont en millimètres. Les angles seront construits à la règle et au compas. Tous les tracés nécessaires resteront apparents sur le dessin.

2° Calculer OD, et évaluer la surface du secteur OCJD.

3° Nature du triangle OAB. Calculer sa surface.

4° Évaluer IOA. Calculer la surface IOAM.

5° Nature du quadrilatère OPHI. Calculer PH. Mesurer avec précision HI (à 0,5 mm près), ou calculer HI. Calculer la surface OPHI.

6° Valeur de HPG. Calculer la surface HPLG.

7° Calculer la surface EFKG (après avoir calculé R, centré en E).

8° Déduire la surface totale de la pièce, celle-ci étant percée en O d'un trou de diamètre 10.

9° Calculer le volume de cette pièce, celle-ci ayant une épaisseur de 0,08 dm.

10° Donner le poids de cette pièce connaissant le poids spécifique du métal : 7,8 kg/dm³.

Remarque. — On prendra pour les calculs $\pi = 22/7$.

Instruments seuls autorisés : triple décimètre, compas, règle.

Non admis : rapporteur, équerres graduées en millimètres ou non.

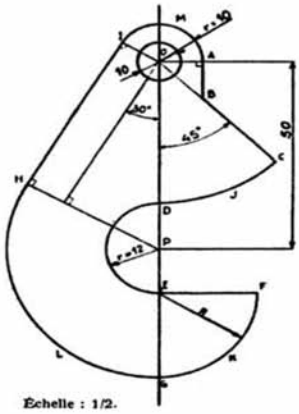

Échelle : 1/2.

Concours d'entrée 1956

Le directeur Monsieur Abel Gaillard, *« le Pellot »* était d'une extrême sévérité, tout autant d'ailleurs que le reste de l'encadrement, du surveillant général M. Clergue *(le Surgé)* en passant par l'intendant, le vaguemestre, l'infirmière et les *pions.*

Cette discipline de fer serait due à deux faits survenus à l'école dont une très grave pendant la guerre. En effet, toute une famille dont le père était collaborateur a été tuée par des élèves de l'école. Les auteurs de l'opération furent fusillés par les Allemands. Parmi les élèves fusillés, il m'a été dit que se trouvait le fils d'un des responsables de l'encadrement de l'école… ! Cet épisode dramatique vécu par l'école et toute la ville de Voiron, se trouve relaté dans le tome 2 édité à l'occasion du centenaire de la NAT en 1986.

Ce travail de mémoire nous le devons à l'un de nos professeurs, celui de français, M. Henri Coutis. C'est à la lecture de cet excellent travail que je porte aujourd'hui des corrections à mes souvenirs.

Un autre évènement non démenti, mais qui ne figure pas…, dans l'ouvrage cité précédemment m'a été relaté : un jour, la date n'est pas précisée, plusieurs élèves de l'école supérieure de filles auraient reçu dans leur dortoir un nombre égal de garçons de l'ENP et se seraient retrouvées enceintes ? Je n'y étais pas à l'époque, ces évènements survenus quelques années avant mon entrée à l'école m'ont été rapportés.

… UNE JOURNÉE ORDINAIRE …

Tout était réglementé. Sitôt le lever à six heures sous l'impulsion du *pion* de service de nuit, suivait la toilette. 6 h 30, nous allions en étude jusqu'à 7 h 10. Ensuite, le petit déjeuner au réfectoire puis la réfection du lit au carré. Après une très courte récréation, nous avions cours de 8 à midi avec une brève récréation vers 10 heures. Venait le repas suivi d'une récréation qui s'étalait de midi à 14 heures. Les cours reprenaient à 14 heures jusqu'à 18 heures avec une courte récréation à 16 heures. Après une petite récréation, nous avions étude jusqu'à 19 heures.

Puis venait le repas du soir suivi d'une récréation, de 19 à 20 heures. Nous avions encore une heure d'étude, de 20 à 21 heures, puis une récréation de vingt minutes et enfin la montée au dortoir.

L'extinction des feux était à 22 heures… ! La journée avait une amplitude de seize heures, dont huit heures de cours et 3 heures d'étude. La moitié des heures de cours portaient sur l'enseignement professionnel et la technologie. En principe, la matinée du jeudi était consacrée à l'étude et sauf retard dans le programme l'après-midi au sport.

Être *collé* un dimanche ou plusieurs n'était pas un évènement, les colles faisaient partie de la vie de l'internat.

Le travail bien sûr pouvait en être à l'origine, mais pour bien d'autres motifs il était possible d'être privé de sortie le dimanche : parler dans les rangs, au réfectoire, en étude, au dortoir, fumer aux W.C. ou pour nous *les fondeurs* derrière les tas de sable, était formellement interdit. Même le dimanche en ville, il fallait faire preuve de prudence. Il ne faut pas oublier que le port de l'uniforme était *obligatoire avec casquette* y compris pour les départs et les retours des vacances.

Certes, un tel régime peut affecter certains caractères. Au cours de ces deux années j'en ai connu certains terrorisés par de mauvaises notes ou une colle qui venait alourdir leur quotidien. Pour ma part, mes résultats étaient moyens, sauf en dessin industriel et en fonderie, j'étais sur la même ligne qu'au collège technique. Je travaillais du mieux que je pouvais, mais j'ai eu beaucoup de mal à atteindre la moyenne imposée de 12 sur 20 pendant les deux années.

L'ENP de Voiron était très bien cotée par les entreprises. Nous avons eu, de très bons professeurs, certains particulièrement sévères, mais sans aucun doute efficaces…, et l'emploi du temps qui réglait nos journées, le plan des études et leurs coefficients (ci-dessous) en sont le témoignage.

Horaires et coefficients des matières enseignées.

Plan détaillé des Etudes

Matières d'Enseignement (a. (pour la section de tissage seulement) b. (pour la section de menuiserie seulement))		Hiver 1re année	Hiver 2e année	Hiver 3e année Normale	Hiver 3e année Spéciale	Eté 1re année	Eté 2e année	Eté 3e année Normale	Eté 3e année Spéciale
Lettres	Morle, Droit, Ec. pol.	3/4	3/4	3/4	»	3/4	3/4	3/4	»
	Lecture, récitation	1 3/4	1 »	1 »	1 »	1 3/4	1 »	1 »	1 »
	Grammaire, Orth, Anal.	2 »	1 3/4	1 »	2 »	2 »	1 3/4	1 »	2 »
	Composition française	1 »	1 »	1 »	1 »	1 »	1 »	1 »	1 »
	Histoire	1 »	1 »	»	1 1/2	1 »	1 »	1 »	1 1/2
	Géographie	1 »	1 »	1 »	1 1/2	1 »	1 »	»	1 1/2
Mathématiques	Arithmétique	2 »	1 »	»	3 »	2 »	1 »	»	3 »
	Géométrie	2 »	2 »	2 »	5 »	2 »	1 »	2 »	2 »
	Calcul, Algèbre, Trigrie	1 »	1 »	1 »	2 »	1 »	1 »	1 »	5 »
	Arpentge, Nivt Mensnons	»	1 »	»	»	»	»	»	»
	Mécanique	»	3/4	2 »	»	»	23/4	2 »	»
	Comptabilité	1 »	1 »	»	»	1	1 »	»	»
Sciences physiques et naturelles	Physique	1 »	1 »	1 1/2	»	1 »	1 1/2	2 »	»
	Chimie	1 »	1 »	1 »	»	1 »	1 »	1 »	»
	Histoire natur., hygiène	1 »	1 »	»	»	1 »	1 »	»	»
	Manipulations scientifi.	3/4	1 »	1 »	»	3/4	1/2	»	»
Travaux graphiques	Calligraphie	3/4	1/2	»	»	3/4	1/2	»	»
	Dessin à vue, croquis	3 »	1 »	1 (a)	3 »	2 1/4	1 »	1 (a)	3 »
	Dessin géométr. et techn.	3 »	4 1/2	4 1/2	6 »	3 »	4 1/2	4 1/2	6 »
	Géométrie descriptive	»	»	1 »	3/4	»	»	1 »	3/4
Enseignement professionnel — Industr.	Techn. spéciale	1 »	1 »	1 »	1 »	1 »	1 »	1 »	1 »
	Travaux manuels	12 1/2	15 1/2	23 »	15 1/2	12 1/2	16 »	23 1/2	16 »
	Techn. générale	»	»	1 1/2	»	»	»	1 1/2	»
Enseignement professionnel — Agricle	Agricult. théoriq.	2 »	2 »	2 »	»	2 »	2 »	2 »	»
	Travaux agricoles	7 »	9 »	16 1/2	»	11 1/2	15 »	22 1/2	»
	Charronnage	4 1/2	5 1/2	5 1/2	»	»	»	»	»
	Modelage et sculpture	»	»	1 (b)	»	1 1/2	1 »	1 (b)	»
Enseignts divers	Excursions	»	»	»	»	»	»	4 »	»
	Langue vivante (facul.)	2 »	2 »	2 »	»	2 »	2 »	2 »	»
	Musique	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2	1/2
	Gymnastique	3/4	1 »	»	»	3/4	1 »	»	»

Matières groupées		Coefficients 1re année	2e année	3e normale	3e spéciale	Observations
Enseignemt professionl — Industriel	Ateliers	4	5	6	5	
	Technologie	»	»	2	»	
Enseignemt professionl — Agricole	Pratique	2	3	3	»	
	Théorique	2	2	3	»	
	Modelage	1	1	»	»	
Travaux graphiques	Calligraphie	1	1	1	1	
	Dessin à vue, croquis	1	1	1	1	
	Dessin géomét. et technique	2	3	3	3	
	Géométrie descriptive	»	»	1	1	
Enseignemt littéraire	Lecture, récitation	1	1	1	1	
	Grammaire, Orthographe	1	1	1	1	
	Composition française	1	1	1	1	
	Histoire, Géographie	2	2	1	2	
	Morale, Inst. civ., Ec. polit.	1	1	1	»	
Mathémques	Arithmétique	2	1	»	2	
	Géométrie	1	2	1	3	
	Algèbre, trigonométrie	1	1	1	1	
	Arpentage, nivellement	»	1	1	»	
	Mécanique	»	1	1	»	
	Comptabilité	1	1	»	»	
Sciences physiques et naturelles	Physique	1	1	2	1	
	Chimie	1	1	1	1	
	Histoire naturlle, hygiène	1	1	1	»	
	Manipulations	1	1	1	»	
Enseignemts divers	Anglais	1	1	1	»	
	Musique	»	»	»	»	
	Gymnastique, exerc. milit.	1	1	1	1	

Le samedi après-midi systématiquement était réservé à un devoir surveillé, pour les initiés un « DS ».

Je laisse le soin à mes lecteurs de calculer la somme de travail hebdomadaire à laquelle nous étions soumis. Il me semble important de noter que l'atelier et la technologie devaient compter environ pour moitié dans le total du programme de la semaine.

Peut-être trouvera-t-on là les raisons d'avoir obtenu une bonne formation, qui a permis au plus grand nombre d'entre nous d'obtenir une situation convenable et pour certain exceptionnelle.

… EN ÉTUDE …

Les études se faisaient sous la surveillance d'un pion. Certains étaient sympathiques, d'autres beaucoup moins.

Pour l'essentiel, c'était le moment de réviser, mais aussi la possibilité de faire notre correspondance, de lire surtout des ouvrages *interdits* tels les romans du style : *San Antonio.* Pour cela, nous courrions un très grand risque. Il ne se passait pas un soir où « *le Pellot »,* voire *« le Surgé »,* ne se *pointe* alors toujours par-derrière pour surprendre les contrevenants et confisquer l'objet du délit, ce qui était un moindre mal, car la crainte était bien entendu *la colle.*

En fait, il y avait une solidarité collective qui jouait, une espèce de *veille* qui à la moindre alerte attirait l'attention

de tous *: « Tus… Pellot »,* et tout disparaissait dans les pupitres.

Ce qui reste pour moi remarquable au cours de ces années, c'était la facilité impressionnante de certains à assimiler avec une facilité déconcertante les cours et d'autres, à *ramer* avec souvent peu de résultats.

Personnellement en dernière année, j'étais assis au premier banc à côté de Guy Dessart major de la classe. Pendant que lui lisait *San Antonio,* j'étais obligé pendant le même temps de réviser pas toujours avec les succès attendus.

… EN RECRÉATION …

Au cours de ces moments dit de *détente,* soit nous refaisions le monde, surtout celui au sein duquel nous vivions, soit nous nous livrions à diverses activités, toujours les mêmes d'ailleurs : se diriger vers les W.C., pour *crapser.* Nous nous passions les *clopes,* car une cigarette était mieux à partager qu'à éteindre et à rallumer. Vers la cage d'escalier nous jouions aux cartes, le plus souvent à *la Coinche,* ou nous révisions s'il en était encore temps.

À certaines récréations, la faim au ventre, on se précipitait vers le local où la majorité d'entre-nous, gardait son stock de *graille* envoyée par les parents pour compenser la nourriture insuffisante. Sur ce point, il existait une véritable solidarité de *partage* entre la plupart d'entre nous. Mais il est vrai aussi qu'il y a eu quelques *vols,* ce qui était totalement inacceptable.

… AU DORTOIR …

La montée, comme la descente des dortoirs devait se faire dans l'ordre et en silence. Le pion de service devait assurer la discipline, le soir surtout.

Après un brin de toilette, tout le monde *au pieu,* et extinction des *feux.* Après que le *pion* se soit retiré dans sa *carrée,* souvent les bavardages reprenaient…, d'autres, dans les W.C., sous les couvertures avec une lampe de poche poursuivaient leurs révisions, d'autres encore bouquinaient leur *San Antonio.*

Quelquefois, connaissant pourtant les risques majeurs que nous encourions, se déclenchait sans raison apparente une bataille de *polochons,* elle se terminait rarement sans sanction.

Au cours de la nuit, le veilleur de nuit passait à plusieurs reprises pour contrôler la situation. Il lui est arrivé d'être victime de traquenards, du genre une cordelette tendue entre deux lits, habilement retirée au moment de sa chute…, par des mains inconnues… !

Malgré nos âges, la toilette restait sommaire, un *abreuvoir* et des robinets, les uns à côté des autres. Bien entendu, il n'y avait pas de bidet, un objet totalement inconnu pour l'époque et le nombre de W.C. pour quarante par dortoir, était de quatre.

… UN DIMANCHE …

Le lever se faisait un peu plus tard que la semaine, le petit déjeuner était aussi frugal, ensuite, nous faisions notre lit, notre toilette, nous pouvions laver quelques petits linges, nous promener dans la cour.

Deux possibilités s'offraient à nous le dimanche, soit la sortie libre de l'après-midi, soit celle non négligeable de la *colle.* Inutile alors de se mettre en *uniforme* sauf pour aller aux offices religieux.

En dehors de cette *distraction,* la journée se passait à la NAT… bref intermède l'après-midi pour aller *aux fraises,* une sortie en groupe avec un *pion.* Nous marchions une ou deux heures sur les chemins autour de Voiron, histoire de nous faire prendre l'air. En lui demandant la permission, le *pion* nous laissait parfois, suffisamment loin de l'école fumer discrètement. Puis nous retournions à la NAT et attendions le retour des copains pour le compte-rendu de leur après-midi.

Le dimanche, fort heureusement nous avions accès aux salles d'études, pour écrire, réviser, lire, ou ne rien faire. Sinon, il y avait des amateurs pour jouer aux cartes, fumer sans risque de punition. Pour ceux qui allaient à l'église, c'était en groupe et en rang jusqu'à la cathédrale, j'y ai chanté quelquefois…

Pour ceux qui avaient un *correspondant,* ils avaient la possibilité de sortir, vers onze heures en uniforme et de déjeuner en ville. Ce fut mon cas, mon *correspondant,* tenait un petit restaurant en ville. Pour la grande majorité, c'était la *cantine,* légèrement améliorée. Il y avait toujours des quenelles le dimanche.

Pour les autres, sortie à partir de treize heures sous l'œil vigilant du surveillant général, le moindre défaut dans la tenue et c'était la suppression de la sortie.

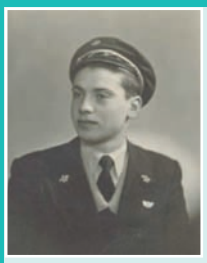

Les amusements à Voiron, nous en faisions vite le tour : un cinéma où se retrouvait la moitié de l'école, promenade sur le *Mail,* dans le parc de *La Roseraie,* les bistrots et le *blanc limé* et pour certains, peu nombreux, un *flirt,* dans ce cas il valait mieux partir très loin de l'école pour ne pas être pris. Mais dans tous les cas, ne pas oublier la casquette vissée sur la tête, car directeur, surveillant et autre étaient partout : *« bonne tenue et discipline » était la devise de l'école.*

En tout état de cause, retour impératif avant dix-huit heures à l'école sinon dès le pointage ce pouvait être la suppression de la sortie du dimanche suivant.

… LES PARENTHÈSES …

Quelques secondes avant que je ne passe à travers la glace

Guy et Gu à "la Brunerie".

Dans le cadre de notre emploi du temps hebdomadaire, il n'est pas inutile de noter qu'en principe le jeudi après-midi, il y avait *théoriquement* sport. Nous pouvions rester sur place, il y avait un minimum d'installations, ou nous rendre au parc de *La Brunerie* où était installé le CREPS.

Nous pouvions y apercevoir les jeunes filles de l'école supérieure, parfois des lettres arrivaient à être échangées. Il y avait un petit lac, un jour d'hiver, il était gelé, nous nous y sommes retrouvés à plusieurs dessus pour une photo souvenir que j'ai conservée (ci-dessus), mais nous sommes passés à travers la glace, nous étions trempés jusqu'aux hanches, nos pantalons raides étaient collés sur nos jambes.

Les jeudis ou les dimanches, lorsqu'il y avait des matchs de rugby, de foot, de basket, de hand ou de volley, nous accompagnions nos équipes sur les stades. Durant tout le parcours, ce n'était que chansons, surtout *paillardes,* à ne plus pouvoir sortir un son de nos gorges pendant deux jours.

Le samedi matin, il y avait la douche, bien évidemment, elle était collective, *tous à poil.* Un signal, et une minute pour se mouiller, une autre pour se savonner et une ou deux pour se rincer… et au groupe suivant. Tantôt l'eau était très chaude tantôt très froide, mais jamais à la bonne température. Le changement de linge se faisait le même jour. Le coiffeur venait à l'école, la coupe des cheveux se faisait sur place, la coupe était standard.

… LES ÉCHAPPÉES …

Pour ceux intéressés, ce fut mon cas il y avait les cours de Préparation Militaire Élémentaire. J'ai eu mon Brevet le **23 avril 1953,** et ceux de La Préparation Militaire Supérieure l'année suivante. Mon Brevet m'a été attribué le **26 mars 1954.** Pour clore cet enseignement de *Combattant d'Élite…!,* c'est ce qui est écrit sur mon diplôme, nous avons été une dizaine à faire une période de quelques jours, qui s'est achevée le **22 juillet 1954** par un examen au camp de *La Valbonne.* Nous avons pris cette escapade pour des vacances, malgré quelques sanctions qui nous ont été infligées pour manque de discipline.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE — RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — N° 1050

PERMIS MILITAIRE

Valable pour la conduite des véhicules automobiles des Armées

(Décret du 26 Mars 1921, décret du 31 Décembre 1922, arrêté du 17 Octobre 1923)

TITULAIRE : M. (1) BLANC Auguste

Né le 8-6-34 à Marseille dép. B.du R.

domicilé à Voiron dép. Isère

Corps d'affectation Détach. 5E/4 du S.E.P.R.

Le Lieutenant-Colonel PARGET

Commandant le Détachement 5E/4 du S.E.P.R.

(1) Nom, prénoms. — (2) Grade et nom. — S.T. N° - 3240 - 18-2-54

Dans la foulée, j'ai passé mon permis de conduire militaire sur une *Traction Avant Citroën* qui m'a été délivré le **6 juillet 1954.**

Suite des souvenirs dans notre prochain numéro de mars 2021

LA 125e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de France Intec

Union Confédérale d'Ingénieurs et Techniciens

s'est tenue le 3 octobre 2020 à PARIS au siège social

Cette année, la tenue de cette Assemblée a été très perturbée en raison de la pandémie du virus le SARS-CoV-2. En effet prévue le 18 avril 2020, elle a été annulée en raison du confinement de la population française. Finalement elle a pu se tenir au siège le 3 octobre 2020 sous la forme exceptionnelle d'une assemblée qui se déroule en présentiel pour les porteurs de mandats de Fédérations/Associations et en audio conférence pour ceux qui souhaitaient néanmoins « participer » à l'Assemblée Statutaire.

C'est ainsi que 6 personnes au téléphone ont pu suivre les exposés et débattre à leur convenance.

La séance fut ouverte à 10 heures par le Président Jean-Pierre COINTAULT qui adresse un message d'amitié et de bienvenue aux membres présents physiquement et à distance.

Pour respecter le nombre de personnes raisonnablement admis ensemble en réunion du fait de la distanciation entre participants devant tous porter le masque, il a sollicité un seul scrutateur non candidat à l'élection d'Administrateur qui officiera également comme Vérificateur aux comptes : Sylvain PLASENZOTTI accepte la fonction de scrutateur surveillant et validant les votes qui interviendront au fil de la réunion.

Le Président a évoqué le caractère particulier d'une conférence téléphonique qui s'est déroulée dans le créneau horaire de 10 à 12 heures, y compris la tenue du conseil d'administration qui a suivi, requérant une certaine discipline dans la prise de parole. Cette année la brochure habituelle relatant les rapports moral et financiers et les points à débattre remise chaque année aux participants a été largement diffusée par mail le 17 septembre 2020 avec la possibilité pour chacun de poser des questions. Aucun retour à ce sujet.

Le secrétariat de séance fut assuré par Michèle RICHARD et les résolutions furent adoptées par un vote à main levée ou oral sous la direction et la surveillance de Sylvain PLASENZZOTI sauf l'élection des nouveaux administrateurs qui s'est faite à bulletins secrets.

Pour l'essentiel de cette réunion nous retiendrons.

Mandats représentés par Fédérations/Associations

La feuille de présence fait apparaître que 8 Fédérations/Associations sur 8 sont présentes ou représentées porteuses de 26 mandats. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement.

Fédérations/Associations	*Mandats*	*Nombre de mandats*
Amicale des Ex Vierz'arts	M. RICHARD	1
Aquitaine Intec	A. BONHOMME	2
Auvergne Intec	N. BAUSSARON	10
Berry Nivernais Centre	M. RICHARD	1
Grand Est	D. LOUVEL	0
Ile de France Intec	B. GUIDOUX	8
Nord Picardie Intec	M. GIBAUD	2
Rhône Alpes	J.-P. COINTAULT	2
	TOTAL	**26**

En préambule, le Président présente les excuses de Serge FAVIERE, Jean-Pierre FICHEAU, Jean-Pierre HAUTECOEUR, Jacques JACQUEMIN, Gilles PEYRONNET et Jean ROSIER qui n'ont pas pu participer à cette Assemblée.

Lecture des sociétaires disparus au cours de l'année est faite. Une minute de silence est observée à leur mémoire.

Le Président rappelle les projets de résolutions, objet d'une annexe à la convocation et fait procéder aux votes à main levée ou oralement sauf l'élection du tiers sortant des administrateurs qui s'est faite à bulletins secrets.

Résolution n° 1

Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2019.

La collectivité des sociétaires adopte à l'unanimité le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 avril 2019 inséré dans la revue n°186 « Le Monde de la Technologie ».

Résolution n° 2

Rapport Moral d'Introduction et d'Activité présenté par le Président Jean-Pierre COINTAULT.

Tout d'abord le Président a lancé le vote à bulletins secrets pour le renouvellement du Conseil d'Administration : 4 candidats se présentent sur 5 postes à pourvoir.

Puis il rappelle le contexte de cette 125e Assemblée Générale qui intervient au cours d'une année très bouleversée par un virus aigu le SARS-CoV-2.

En effet de nombreux rassemblements ont été annulés : notre Assemblée Générale préalablement convoquée le 18 avril 2020, les Journées de l'Amitié qui s'annonçaient sous de bons auspices du 21 au 27 mai 2020 en Bretagne, les manifestations de promotion de l'enseignement technique organisées avec l'Education Nationale mais aussi pratiquement toutes les Assemblées Générales des Fédérations/Groupes. Seul un Conseil d'Administration a pu se tenir le 14 mars 2020 juste avant le confinement de la population française. Néanmoins grâce au système de conférence téléphonique le Conseil de Direction a pu travailler sans contrainte et régulièrement au cours du 4e trimestre 2019 mais aussi depuis le début de la présente année sur le projet de donation adoptée en Conseil d'Administration le 19 octobre 2019.

Le Président revient sur l'année 2019.

Début 2019 a été actée la concrétisation d'un projet d'avenir pour l'UCIT France Intec qui lui permettrait de se libérer de la gestion du siège, de le sécuriser tout en continuant d'exister tant que des animateurs feront vivre l'Association et que les effectifs le justifieront.

De la mi-avril à juillet 2019, le cabinet Francis Lefebvre a été consulté afin de proposer des solutions pour mettre en place nos objectifs. Ce cabinet d'avocats experts a remis un rapport en juillet recommandant soit :

- De créer une Fondation France Intec reconnue d'utilité publique (avec peu de chance d'être accepté par les autorités de tutelle mais aussi l'absence de volontaires pour s'engager dans cette voie),

- Ou de créer une Fondation abritée France Intec sous égide d'une Fondation reconnue d'utilité publique avec apport de notre immeuble à titre irrévocable,

- Ou de faire une donation de notre patrimoine à une Association ou Fondation reconnue d'utilité publique avec jouissance de nos locaux, nous permettant ainsi de vivre sereinement encore quelques années.

C'est ainsi qu'une recherche de fondation partenaire a été menée.

Plusieurs contacts pris ont été sans réponse.

Nous avons repris langue avec la Fondation Arts et Métiers que nous avions déjà approchée en 2017. Proche de nos fondamentaux et une écoute de son Président Roger STANCHINA ont permis d'envisager un rapprochement sur la base de nos objectifs.

La Fondation Arts et Métiers s'est déclarée prête à un rapprochement.

Au cours du 3e trimestre, le Conseil de Direction a étudié les deux solutions : création d'une Fondation abritée ou donation et a proposé son analyse au Conseil d'Administration du 19 octobre 2019.

Le projet de donation avec charges a été adopté ce jour-là.

Fort de cette approbation, d'octobre à décembre le Conseil de Direction a travaillé avec assiduité en conférences téléphoniques et lors d'un CD à Périgueux le 15 novembre 2019 sur le projet de donation avec charges.

Le Conseil de Direction, auquel se sont joints Jean-Pierre HAUTECOEUR et Denis LOUVEL, l'a de nombreuses fois affiné et notamment les engagements de la Fondation Arts et Métiers en cas d'une éventuelle disparition de France Intec.

Une première version a été transmise à la Fondation Arts et Métiers le 4 décembre 2019 pour être reprise dans un acte notarié.

Comme nous sommes passés en confinement suivi de la période des vacances, avec le temps le projet de donation a pu être amélioré, finalisé en liaison avec la Fondation Arts et Métiers et transmis à l'étude GRAF NOTAIRES à PARIS, Notaire pris en commun avec la Fondation Arts et Métiers. Par mail en date du 28 mai cette version a été présentée aux membres du Conseil d'Administration aux fins d'information à leur entourage et d'éventuelles questions. Aucun retour de la part des Groupes/Fédérations ni questionnement de la part d'adhérents.

Le notaire vient tout juste de nous envoyer un projet d'acte notarié de donation que nous devrons examiner point par point. Le conseil de direction va poursuivre son travail en audio conférence.

Pour rappel il nous faudra obtenir l'approbation de nos autorités de tutelle, Ministère de l'Intérieur et Ministère de l'Éducation Nationale.

Ce n'est qu'ensuite que pourra se tenir une Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Président informe que les baux avec AEROPHILE/AEROGROUPE à échéance d'avril 2020 ont été renégociés prenant la forme de contrats de prestations de services à échéance de fin décembre 2021.

Il salue et remercie celles et ceux qui s'investissent et qui font que l'Association puisse vivre au quotidien et particulièrement au sein du siège :

Notre secrétaire Ghislaine qui demeure la clef de voûte de nos actions ;

Michel GIBAUD pour l'animation du pôle informatique et des questions d'intendance du siège ;

La tenue de la trésorerie par Bernard GUIDOUX et Michel GIBAUD avec l'expertise de Maurice DENIS et l'aide efficace de Nicole BAUSSARON ;

La qualité du travail du rédacteur en chef de la revue « Le Monde de la Technologie » Alain BONHOMME qui, avec le concours de Michèle RICHARD, produit de plus en plus de numéros plébiscités par notre lectorat ;

Enfin le travail de Michèle Richard pour organiser nos rituelles Journées de l'Amitié, que la Covid-19 a fait passer à la trappe cette année.

Remerciements à Jean-Pierre HAUTECOEUR qui apporte son expertise juridique si précieuse.

Enfin le Président remercie les généreux donateurs que sont nos Anciens ; leurs dons ont servi à parrainer les actions de promotion de l'Enseignement Technique en 2019 pour la somme de 4.829,00 €.

Quant à celles prévues en Essonne et en Dordogne en 2020, elles ont été annulées par le Ministère de l'Éducation Nationale. Espérons une année 2021 plus clémente pour que se poursuivre notre mission de promotion de l'enseignement technique.

Vu l'importance des orientations proposées, le président demande à l'assemblée de bien vouloir avaliser celles-ci.

Il invite l'assistance et tous les adhérents à poursuivre l'activité de France Intec et martèle que son objectif n'est pas d'arrêter la vie de l'Association. Ce sera l'objet d'un message appuyé du Président à l'occasion de son édito dans cette revue.

La collectivité des sociétaires adopte à l'unanimité, le rapport moral d'introduction et d'activité présenté par le Président Jean-Pierre COINTAULT.

Résolution n° 3

Rapport financier - Exercice 2019 - Rapport des Vérificateurs aux comptes.

Le Trésorier Bernard GUIDOUX rappelle que l'intégralité des comptes a été détaillée dans la brochure largement distribuée aux Fédérations/Associations, groupes hors fédération, membres du Conseil d'Administration. Il commente les comptes de l'exercice 2019 qui fait apparaître un déficit de 14 165,20 € que l'Assemblée Générale a décidé d'affecter au poste « report à nouveau ».

Le Vérificateur aux comptes Sylvain PLASENZOTTI donne lecture du rapport établi conjointement avec Liliane METAIS le 20 février 2020. Ce document n'appelle aucune remarque particulière.

La collectivité des sociétaires, après avoir pris connaissance des comptes, du bilan, du compte de résultats, de l'annexe et du rapport des vérificateurs aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, du rapport sur la gestion du patrimoine, les adopte à l'unanimité tels qu'ils sont présentés par le président et le trésorier avec force de détails et donne quitus à ceux-ci de leur gestion. La collectivité des sociétaires autorise le report du résultat déficitaire de 14 165,20 € au compte « report à nouveau ».

Résolution n° 4

Taux de contribution à l'Union Confédérale pour l'exercice 2021.

La collectivité des sociétaires adopte à l'unanimité le maintien des taux de contribution à l'Union Confédérale des Ingénieurs et Techniciens « FRANCE INTEC » pour l'exercice 2021 présentés par le Président et le Trésorier. Ces taux restent inchangés depuis 2013.

CONTRIBUTION 2021

- **Contribution versée par les Fédérations/Associations**
  - Etudiants (2 premières années d'adhésion).....Gratuit*
  - Adhérents juniors (-25 ans) (incluant la revue).....24,00 Euros
  - Adhérents seniors (incluant la revue).....35,00 Euros
- **Contribution membres isolés** (incluant la revue).....54,00 Euros
- **Montant de l'abonnement annuel à la revue**.....20,00 Euros

** Revue offerte à titre promotionnel (coût 19€).*

Résolution n° 5

Budget prévisionnel pour l'exercice 2020.

La collectivité des sociétaires adopte à l'unanimité le budget 2020 présenté par le Trésorier en collaboration avec Michel GIBAUD.

Résolution n° 6

ELECTION DU TIERS SORTANT DES ADMINISTRATEURS :

Pour un nouveau mandat de 3 ans, les candidats officiellement déclarés sont 4 pour 5 postes à pourvoir :

Ils sont soit présentés par des Fédérations : Jacques JACQUEMIN (Fédération Ile de France), Denis LOUVEL (Fédération Grand Est) et Daniel TRAPY (Fédération Aquitaine Intec).

Soit en candidat libre : Nicole BAUSSARON.

Le Président Jean-Pierre COINTAULT a demandé aux porteurs de mandats des Fédérations/Associations de voter à l'aide de bulletins secrets remis à chacun d'eux en début de séance. Le dépouillement a été effectué par le scrutateur de séance Sylvain PLASENZZOTI.

Sont élus pour 3 ans Nicole BAUSSARON, Jacques JACQUEMIN, Denis LOUVEL et Daniel TRAPY chacun ayant fait le plein des voix.

Les membres de droit désignés par les Fédérations/Associations pour l'exercice 2020/2021 seront :

Jacki METAIS	Ile de France
Jean ROSIER	Auvergne

La collectivité des sociétaires renouvelle Sylvain PLASENZOTTI (Cr 56) et Liliane METAIS comme Vérificateurs aux Comptes.

Le Président les félicite tous chaleureusement.

Election du Conseil de Direction

Le Conseil d'Administration qui a suivi l'Assemblée Générale a élu à l'unanimité un Conseil de Direction élargi à la demande de son Président ; pour la mandature 2020/2021 ses membres seront les suivants :

Président :
Jean-Pierre COINTAULT.

Vice-Présidente Déléguée chargée des manifestations :
Michèle RICHARD.

Vice-Président Relations extérieures et Monde de la Technologie :
Alain BONHOMME.

Vice-Président Conseiller Finances :
Maurice DENIS.

Trésorier National :
Bernard GUIDOUX.

Trésorier National Adjoint chargé de l'Informatique, du Fichier Adhérents et Maintenance du Siège :
Michel GIBAUD.

Membres délégués cooptés :

- Administration et Finances :
  Nicole BAUSSARON.

- Gestion Donation Arts et Métiers :
  Denis LOUVEL.

- Conseiller Juridique :
  Jean-Pierre HAUTECOEUR.

Résolution n° 7

POUVOIRS.

La collectivité des sociétaires confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt ou autres nécessaires.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité par la collectivité des sociétaires.

MINISTÈRE
DE LA TRANFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Talents du numérique : l'ÉTAT RECRUTE ! PLUS DE 300 POSTES à pourvoir pour créer le service public de demain

Pour réussir sa transformation et garantir sa souveraineté numérique, l'État s'emploie à réinternaliser et renforcer une partie des fonctions stratégiques du numérique en attirant au sein de ses administrations centrales et territoriales des talents de la tech aux comptétences et aux parcours variés. A cet effet, le 5 novembre, près de 60 jeunes et futurs talents du numérique ont été reçus en immersion aux côtés d'agents de l'État spécialisés dans la tech. Par ailleurs, du 30 novembre au 9 décembre est organisé le Forum de l'Emploi Tech de l'État regroupant plus de 30 services recruteurs venant de toute la France.

FORUM DE L'EMPLOI TECH DE L'ÉTAT

Pour faire connaître ces opportunités aux professionnels de la tech, l'État organise son forum de l'emploi dédié au numérique. Parmi les profils recherchés : Data scientists, UX designer, architectes techniques, urbaniste SI, concepteurs-développeurs, DSI, responsable de la cybersécurité… qu'ils soient jeunes diplômés, salariés dans la tech, ou agents publics. Une condition : être convaincu que le numérique peut être porteur d'amélioration de l'action publique et vouloir placer ses compétences au service de l'intérêt général.

Au programme dans un format 100% en ligne :

- **Témoignages d'agents publics de la tech** à découvrir sur nos réseaux sociaux ;
- **Conférences tech** portant sur la culture tech de l'État et du service public ;
- **Job dating, présentations** de recruteurs et ateliers de coaching.

En savoir plus et s'inscrire : Restez connectés sur Twitter Linkedin.

« VIS MON JOB » : Retour sur une 1re édition prometteuse pour attirer de jeunes talents tech

Ainsi engagé à attirer la future génération de spécialistes, le 5 novembre dernier prés de 60 étudiantes et étudiants en master dans le numérique ont formé, avec un agent public de la tech, un duo afin de découvrir les opportunités professionnelles qu'offre l'État dans des domaines aussi prometteurs qu'indispensables à sa transformation. Partout en France et pendant une journée, ils ont pu découvrir à distance le métier, le quotidien et l'environnement de travail des agents publics experts du numérique.

« Le contexte de crise actuel met en lumière le numérique, son importance et son potentiel et démontre à nouveau sa nécessité pour transformer l'action publique. Pour construire l'État de demain, nous avons besoin de ces experts numériques. Je me réjouis de la tenue du Forum de l'emploi tech de l'État et espère qu'il convaincra de nombreux talents de venir travailler pour l'intérêt général ».

Amélie de Montchalin, Ministre de la Transformation et de la Fonctions Publiques

Ces évènements portés par le Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques s'inscrivent dans le cadre du programme TECH.GOUV d'accélération de la transformation numérique du service public conduit par la Direction Interministérielle du NUMérique (DINUM).

LE FORUM DE L'EMPLOI TECH DE L'ÉTAT EN BREF :

- 4e année consécutive.
- Une version 100% en ligne.
- Plus de 30 services recruteurs de toute la France.
- Plus de 300 postes à pourvoir dans les administrations centrales et territoriales.
- Plus de 1500 participants en 2019.

OFFRE D'EMPLOI

Fondée en 1919, la Maison MAX LE VERRIER réalise depuis sa création des sculptures représentatives de la période ART DECO constituant une très belle collection appréciée et reconnue dans le monde entier.

A partir des moules originaux d'époque, nous réalisons ces œuvres d'art dans les mêmes conditions et avec le même savoir-faire qu'autrefois.

Notre métier, manuel, est très polyvalent : fonderie, ciselure, soudure, ébarbage, polissage, patine, montage électrique, montage sur marbre, emballage, etc…

Dans le cadre de la pérennisation de notre savoir-faire, nous recherchons un collaborateur, prestataire de service, consciencieux, motivé, minutieux ayant l'amour du travail bien fait.

Une formation sera délivrée en interne par rapport à la spécificité de nos œuvres.

L'atelier est situé à Antony dans le département des Hauts de Seine (92).

Rémunération intéressante et progressive sur la base du travail effectué

Les principales missions à effectuer du poste sont :

Ciselure - Soudure - Ebarbage - Polissage

Pour la partie fonderie :

Préparer et participer aux coulées
Contrôler la qualité des fontes.
Déterminer les défauts d'une pièce fondue et savoir y remédier.
Respecter les consignes de sécurité liées aux ateliers de fonderie.

Pour la partie montage :

Fixer les sculptures sur leur socle en marbre. (Perçage des marbres.)

Electrifier les sculptures lumineuses.

Emballage des sculptures.

Préparer les colis afin que les statues soient parfaitement calées, sécurisées lors des expéditions à destination du monde entier.

Merci de bien vouloir me contacter (Damien Blanchet)
dans un premier temps par email à l'adresse suivante :
mlv75@club-internet.fr

UN NOUVEAU PRÉSIDENT À L'AFDET

M. Philippe DOLE a été élu récemment Président de l'AFDET. Inspecteur Général des Affaires Sociales, il a notamment dirigé le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, avant la mise en place de France Compétences. Il a été associé à de multiples travaux portant sur la mise en œuvre de réformes de la formation professionnelle. Expert en relations sociales, en politique de l'emploi, évaluation des politiques publiques et en développement territorial, cet ex-Inspecteur puis Directeur du Travail a assuré des missions d'audit et d'évaluation en matière de droit du travail, de relations sociales, d'emploi et de politique du handicap.

Il précise les défis que l'AFDET doit relever dans les prochaines années :

- Valoriser et faire connaître les valeurs de l'enseignement technique et les métiers aux équipes éducatives, pour guider les élèves dans leur choix d'orientation et l'acquisition de qualifications professionnelles, soutenir les apprentissages et faciliter leur insertion professionnelle ;
- Anticiper les transformations de notre économie et prendre en compte les besoins de compétences des métiers émergents, dans le cadre notamment des mutations environnementales, énergétiques et numériques ;
- Consolider ses liens avec les ministères en charge de l'Education, du Travail et de l'insertion professionnelle, et développer ses relations avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux ;
- Développer les partenariats utiles à son action et son rayonnement, afin d'adapter au plus près des besoins, les services proposés aux acteurs des territoires ;
- Poursuivre sa transformation numérique au service de ses adhérents, sections et délégations régionales, simplifier sa gestion et s'adapter aux nouveaux cadres institutionnels et territoriaux conditionnant son action.

Le Président Jean-Pierre COINTAULT lui a adressé un message de félicitations le 5 novembre dernier.

VEHICULE AUTONOME

Le japonais Honda obtient un feu vert inédit pour un système de conduite autonome avancé, une première mondiale

Le constructeur automobile a obtenu le droit de commercialiser dans le pays l'un de ses systèmes avancés de conduite autonome de niveau 3.

Source : AFP 11 novembre 2020

Il est le premier constructeur automobile au monde à décrocher ce sésame. Le japonais Honda a annoncé, mercredi 11 novembre, avoir obtenu le droit de commercialiser dans le pays l'un de ses systèmes avancés de conduite autonome - niveau 3.

Ce système de conduite autonome pourra être activé *« dans certaines conditions, par exemple lorsque le véhicule est dans un embouteillage sur une autoroute »*, a précisé Honda dans un communiqué. Le groupe prévoit d'introduire ce système appelé « Traffic Jam Pilot » sur sa nouvelle berline Honda Legend d'ici à la fin de mars 2021.

Image constructeur

« C'est la première fois au monde qu'un constructeur automobile obtient cette désignation de niveau 3 » pour un système de conduite autonome, a précisé un porte-parole de Honda. Dans un communiqué distinct, le Ministère Nippon des Transports a confirmé qu'il s'agissait d'une première mondiale. En plein vieillissement démographique accéléré, le Japon souhaite faire jouer un « rôle majeur » aux véhicules autonomes face au problème croissant d'accidents de la route provoqués par des conducteurs âgés, a rappelé le ministère des transports dans son communiqué.

Toutefois, les experts soulignent que de nombreux obstacles réglementaires et juridiques restent toutefois à lever, avant de voir des voitures circuler couramment sans chauffeur. Du fait de ces difficultés, l'allemand Audi, par exemple, a renoncé cette année à introduire son propre système de conduite autonome de niveau 3 sur son modèle A8.

Nota : dans notre numéro 185 de mars 2019 nous présentions un état des lieux sur le véhicule autonome

NOUVELLE LICENCE PROFESSIONNELLE

Une nouvelle licence professionnelle permettra aux étudiants des IUT d'obtenir le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) après un parcours de formation en 3 ans.

Une réforme de la licence professionnelle a été engagée par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Publiée au JO (Journal Officiel) en décembre 2019, cette réforme créé une nouvelle licence professionnelle qui sera dispensée dans les IUT (instituts universitaires de technologie). Appelé bachelor universitaire de technologie (BUT), ce nouveau diplôme conférera un niveau bac + 3 aux étudiants des IUT.

A partir de la rentrée 2021, les IUT devront proposer un parcours de formation en 3 ans, conférant aux étudiants 180 crédits ECTS. Mais attention la création de ce nouveau diplôme ne supprime pas le DUT. Les étudiants de ce nouveau parcours de licence professionnelle pourront également être sanctionnés au niveau intermédiaire de 120 crédits (niveau bac + 2) avec la délivrance du DUT.

Ce nouveau parcours en 3 ans permet d'obtenir le grade de licence avec la possibilité de se réorienter dès la 2e année grâce au jeu des passerelles prévues dans l'arrêté qui rappelle que "l'établissement assure la flexibilité des parcours et (...) la réorientation des étudiants par l'organisation de passerelles entre formations".

En première année de BUT, au moins 50% de bacheliers technologiques devraient être accueillis. Les spécialités existantes déjà dans le cadre du DUT devraient être conservées. L'arrêté prévoit le suivi de 2 000 heures d'enseignements encadrés pour les spécialités du secteur "production" et 1 800 heures pour les spécialités du secteur d'activités "services". Une place serait faite au travail en mode projet et les étudiants suivraient 600 heures de projet tutoré ainsi que 22 à 26 semaines de stage.

Le bachelor universitaire de technologie s'appuiera, pour deux tiers du volume d'heures, sur un programme national et pour un tiers sur des adaptations locales permettant ainsi de prendre en compte l'environnement local et la réalité du monde professionnel.

Vers la fin du DUT ?

L'assemblée des directeurs d'IUT, réunie en septembre 2019, a émis un avis favorable à l'évolution de la formation en IUT avec la création d'un parcours de licence professionnelle nommé bachelor universitaire de technologie. Mais cette réforme inquiète aussi et une tribune a recueilli plus de 2 600 signatures dont des personnels d'IUT.

L'une des premières inquiétudes concerne la possible disparition du DUT. Officiellement, le diplôme ne disparaîtra pas puisqu'une qualification intermédiaire, au bout de 2 ans, sera toujours possible. En revanche, certains professionnels d'IUT craignent tout de même une disparition progressive de ce diplôme. Le DUT pourrait, petit à petit, être oublié, non seulement des étudiants qui ne demanderaient pas la certification intermédiaire, mais aussi des recruteurs. Or, aujourd'hui ce diplôme bénéficie d'une grande reconnaissance dans le monde professionnel.

Autre inquiétude : la baisse du volume d'heures d'enseignement suivi par les futurs étudiants en BUT. Le volume d'heures global d'enseignement diminue avec le BUT, par rapport au nombre d'heures suivies en DUT. En effet, actuellement, en 2 ans, les étudiants suivent 1 620 à 1 800 heures de cours. Avec le BUT, ils suivraient, en 3 ans, de 1 800 à 2 000 heures soit le passage de 810 ou 900 heures de cours par an dans le cadre du DUT, à 600 ou 666 heures annuelles avec le BUT.

Dernier point sensible de la réforme : le niveau du BUT sera-t-il moins élevé que celui du DUT ? Actuellement, les bacheliers technologiques représentent 32% des étudiants de première année de DUT, contre 63% de bacheliers généraux. La réforme entend imposer 50% de bacheliers technologiques en BUT pour donner davantage la chance à ces profils d'intégrer la filière.

Pourtant, en regardant les chiffres officiels, les bacheliers technologiques semblent moins bien préparés à poursuivre en études supérieures. Ils réussissent moins bien en IUT que les bacheliers généraux. D'après les chiffres du ministère, 74% des bacheliers généraux sont diplômés d'un DUT en 2 ans contre 51% des bacheliers technologiques. Pour permettre aux 50% de bacheliers technologiques de réussir leurs études, les personnels des IUT craignent de voir une diminution du niveau dans la filière.

Pour en savoir plus, consulter l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Dernière mise à jour des données de ce texte : 19 octobre 2020

NOR : ESRS1934915A - JORF n°0288 du 12 décembre 2019

Source CIDJ

NOUVEAUX LIVRES

Comme on nous parle

Jean-Paul Fitoussi

Date de parution : 09/09/2020 - ISBN : 979-10-209-0868-1 - Edition : Les Liens qui Libèrent - 17.50 €

« La façon dont on nous parle des problèmes économiques, sociaux et même politiques nous laisse peu de chances de comprendre ce que l'on veut nous dire. Et encore moins les phénomènes qui nous blessent.

L'invention d'une néo-novlangue est passée par là. Pourquoi nous répète-t-on à l'infini que le chômage est inadmissible pour finir par le laisser persister ? Pourquoi dit-on que le travail est notre avenir alors qu'on se garde, depuis longtemps, de le valoriser ? Pourquoi a-t-on, du moins en Europe, renoncé à utiliser tous les instruments de la politique économique pour se cantonner aux politiques dites structurelles, dont on finit par comprendre que leur objectif est de réduire la protection sociale ? Pourquoi accepte-t-on de voir croître démesurément les inégalités alors que l'on dit vouloir les combattre ?

La langue que nous utilisons, à force d'être contournée, a transformé la réalité à laquelle nous sommes confrontés, jusqu'au déni de la souffrance. Elle est davantage manipulée par la doctrine qu'elle ne s'en sert. Il faut, si l'on veut revenir à une vision moins irénique, ou fataliste, du monde, déconstruire la novlangue pour reconstruire un langage dans lequel chacun se reconnaisse. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra vraiment agir sur le monde et sur le destin des populations.

Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra déjouer le piège politique que nous tend la novlangue et retrouver le chemin d'une démocratie moins fragile que celle qui nous enjoint à la résignation ».

Covid-19 et le réchauffement climatique

Christian de Perthuis

Editeur : DE BOECK SUPERIEUR - ISBN : 2807332188 - www.deboecksuperieur.com

L'économie du confinement a mis le monde à l'arrêt. Le Covid-19 a purifié l'air de nos villes et fait chuter les émissions de CO2 comme aucune politique auparavant. Dans l'urgence, il a imposé des réorganisations drastiques de la production, des échanges, du travail. Il a creusé les inégalités, mais a catalysé de nouvelles formes de solidarité.

Un choc ayant touché simultanément des milliards d'humains ne peut constituer une simple parenthèse avant le « retour à la normale ». Dans cet essai, Christian de Perthuis nous incite à ne pas chercher à « recoudre ensemble le futur et le passé », suivant la belle formule d'Arundhati Roy. Il suggère d'opérer « un va-et-vient » entre l'un et l'autre pour éclairer les ruptures qui vont structurer le monde de demain. Il nous révèle ce que la catastrophe sanitaire peut changer pour l'action climatique.

Le monde post-Covid-19 sera plus numérisé et moins carboné.

La redistribution des flux de personnes et des marchandises ouvre la voie d'une accélération de la transition énergétique. La tarification carbone distributive, celle de sociétés plus solidaires. La lutte contre l'émergence de nouveaux virus nous oblige à mieux respecter la nature : à protéger les écosystèmes qui stockent le CO2 de l'atmosphère et éloignent les attaques de nouveaux virus. L'économie post-Covid-19 devra reposer sur de nouveaux rapports au milieu naturel et à la multitude des êtres vivants le composant.

"Janvier est le mois où l'on offre ses meilleurs voeux à ses amis.
Les autres mois sont ceux où ils ne se réaliseront pas."

Georg Christoph Lichtenberg - Artiste, écrivain, philosophe, scientifique

LE SECRÉTARIAT RESTE OUVERT PENDANT LE CONFINEMENT

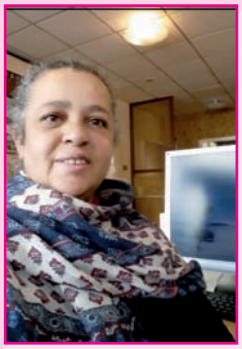

Notre secrétaire Ghislaine a choisi de venir au bureau à ses horaires habituels pendant ce deuxième confinement. Il était important pour elle de garder une certaine dynamique avec ses trajets quotidiens lui permettant d'être en mouvement. Ce n'est pas tous les jours aussi calme dans le métro…

Elle a installé son « bureau » dans la grande salle de réunion, afin de ne pas être confrontée aux divers passages à l'accueil. Ça va être difficile de redescendre…

Les contacts téléphoniques se font quotidiens, mais la distanciation sociale commence à peser… Le travail peut se faire quasi normalement, nous recevons bien votre courrier (dons et cotisations).

Nous sommes également très bien équipés pour organiser des conférences téléphoniques ; ainsi le Conseil de Direction a pu se « réunir » les 2, 16 et 23 avril, les 14 et 26 mai ainsi que le 22 octobre. Une Visio conférence avec la Fondation Arts & Métiers a été organisée le 19 mai.

Certains membres de Conseil d'Administration ont pu « assister » au CA du 14 mars et à l'Assemblée Générale du 3 octobre 2020.

NÉCROLOGIE

Nos peines

Nous avons eu la tristesse d'apprendre les disparitions de

Roger SIMONDET, *ENP Thiers 48 - Survenu le 29 mars 2020.*

Gérard TIROT, *Armentières 47 - Survenu début septembre. Gérard TIROT (et son épouse) était un fidèle donateur.*

Pierre ROMILLY, *Armentières 47 - Survenu il y a 3 ans...*

Georges GALBY, *GROBOP - Survenu le 13 septembre ainsi que celui de son épouse Francine le 1er juillet.*

Jean MORIN, *ENP Vierzon 53 - Médaille de Fidélité en 2008.*

Bernard POIX, *ENP Creil 49 - Ancien Vice-Président du Groupe de Creil - Médaille de Fidélité en 1970.*

Mme PERRETON Danielle, *épouse de Monsieur PERRETON Jean - ENP Lyon 51.*

Mme Michèle JEANDAINE, *Groupe Dordogne survenu le 1er octobre.*

Yves DEPIERRE, *(VO50/54) - Survenu le 19 novembre.*

A leurs proches nous adressons nos biens sincères condoléances.

Rectificatif : dans notre N° 154 de juin 2011, le nom de l'auteur de l'article "Ballons montés et Boules de Moulins" est erroné. Cet article écrit par M. Maurice LEGER alias FERGUS a été repris in extenso dans la publication AGORAVOX de février 2011.

BULLETIN D'ADHÉSION à FRANCE INTEC et/ou d'abonnement à la revue : "Le Monde de Technologie" : année 2021

❒ **ADHÉSION** avec accès à tous les services de l'Association, cotisation annuelle de..... **35 €** *(sans abonnement à la revue LE MONDE DE LA TECHNOLOGIE)*

❒ **ABONNEMENT annuel** à la revue "LE MONDE DE LA TECHNOLOGIE" ..... **20 €** *(sans adhésion à France Intec)*

❒ **ADHÉSION et ABONNEMENT** ..... **54 €**

Règlement joint par chèque à l'ordre de FRANCE INTEC

➔ **Merci de compléter les renseignements ci-dessous :**

❒ Madame ❒ Monsieur

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Fait à ..... le ..... Signature

Bulletin à retourner à :
FRANCE INTEC
106, av. Félix-Faure - 75015 PARIS
Dès réception un questionnaire vous sera adressé afin de compléter les informations ci-dessus.
Ces renseignements feront l'objet d'un traitement automatisé, dans le respect de la loi du 6 octobre 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

FONDATION ARTS ET METIERS

LA FONDATION DE LA TECHNOLOGIE

Fondation reconnue d'utilité publique (1978) abritante et d'intérêt général (2011), habilitée à recevoir dons et legs

9 bis, avenue d'Iéna 75116 Paris

01 40 69 27 49 - am@fondam.fr

www.fondationartsetmetiers.org

Imp. Centrale - 45500 GIEN